

Votre enfant quitte le Berlaymont définitivement au 30 juin, merci de remettre au Secrétariat Primaire, le talon complété et d'y coller le tag. La comptabilité se chargera d'effectuer le remboursement.

Votre enfant quitte l'École Primaire et est inscrit au Lycée, il conserve son tag.

Talon à remettre au secrétariat avec le TAG **(SI VOTRE ENFANT QUITTE LE BERLAYMONT)**

Nom et prénom élève :

Classe :

Numéro du Tag (si lisible) :

Je soussigné.....

Responsable de :

Souhaite que le remboursement soit versé sur le compte bancaire

N° : BE

Signature